

Rapport trimestriel RI : Ressources des bénéficiaires et dynamique du système (mai 2019)

1. Vue générale (janvier 2019)
2. Couverture des besoins (janvier 2019)
3. Activité lucrative (janvier 2019)
4. Evolutions 2012 - 2018

Annexes :

1. Fiche RI (janvier 2019)
2. Couverture des besoins et activité lucrative (janvier 2019)

Mise à jour : Olivier Giroud (DGCS)
Tél. : 021 / 316.50.21
Courriel : olivier.giroud@vd.ch

Contact : Anouk Friedmann Wanshe (DGCS)
Tél. : 021 / 316.52.86
Courriel : anouk.friedmann@vd.ch

Rappel concernant le périmètre d'étude de ce rapport

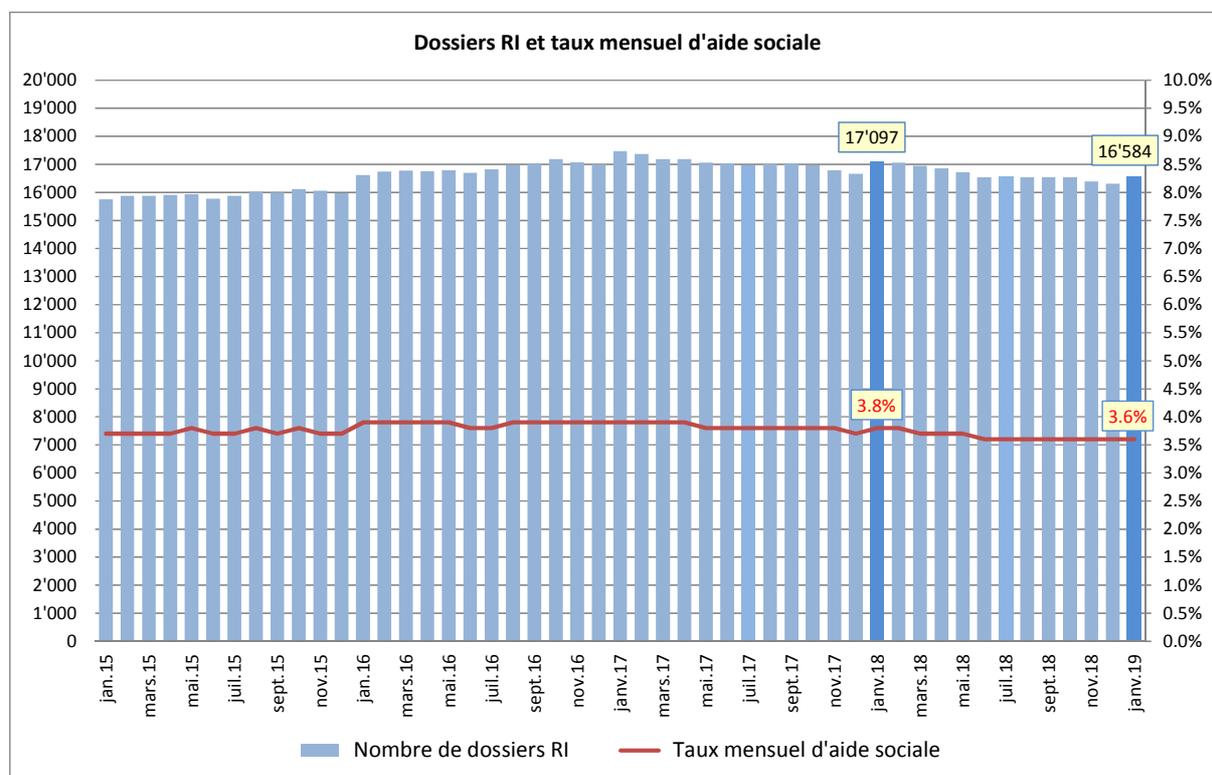
Est pris en compte ici tout dossier RI, ramené au mois de prestation considéré, ayant fait l'objet d'une prestation financière pour l'un de ses membres. Ce dossier est dit « actif ». A noter que le paiement a lieu le plus souvent au cours du mois de prestation, mais parfois aussi au cours des deux mois qui lui succèdent.

1) Vue générale (janvier 2019)

Baisse du nombre de dossiers et baisse du taux d'aide sociale

En janvier 2019, 16'584 dossiers RI sont actifs, soit 3,0% de moins qu'en janvier 2018, ce qui correspond à une diminution de plus de 500 dossiers. Dès juin 2018, le taux mensuel d'aide sociale¹, qui mesure le rapport entre bénéficiaires RI et population résidante, baisse à 3,6% ; un tel taux n'avait plus été atteint depuis janvier 2015. Le taux d'aide sociale de janvier 2019 est ainsi inférieur de 0,2 point de pourcentage à celui de janvier 2018 (3,8%) [Gr.1].

Gr.1



Au cours du dernier semestre (août 2018 à janvier 2019), la variation annuelle est constamment négative ; en moyenne sur ce semestre, la variation annuelle diminue de 2,6%, alors que l'année précédente cette baisse n'était que de 1,1% [T.1]. La baisse du nombre de dossiers concerne les dossiers gérés par les CSR et les autorités d'application autres que le CSIR (-2,6%). Le CSIR connaît également une diminution de ses effectifs au cours des six derniers mois (environ 30 dossiers en moyenne par mois, par rapport au semestre précédent). Pour rappel, les charges relatives aux dossiers gérés par le CSIR

¹ Le taux mensuel d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidante permanente de 18 à 64 ans. Il figure sur la fiche RI de StatVD, annexe 1.

(prestations financières pour les bénéficiaires et frais de personnel du CSIR) sont financées par la Confédération.

T.1

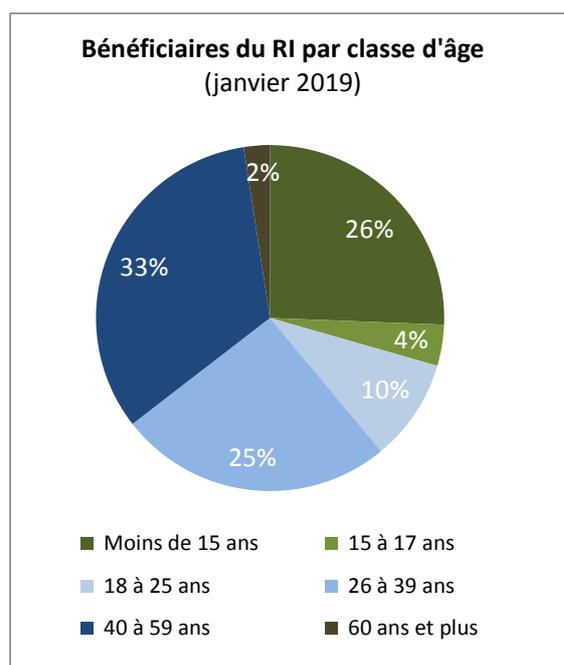
	Variation par rapport au même mois de l'année précédente			
Août 17	+ 0.3%		- 2.8%	Août 18
Septembre 17	+ 0.0%		- 2.8%	Septembre 18
Octobre 17	- 1.3%		- 2.4%	Octobre 18
Novembre 17	- 1.7%		- 2.4%	Novembre 18
Décembre 17	- 1.9%		- 2.1%	Décembre 18
Janvier 18	- 2.2%		- 3.0%	Janvier 19
Moyenne sur 6 derniers mois	- 1.1%		- 2.6%	

Les 16'584 dossiers de janvier 2019 concernent 26'530 personnes.

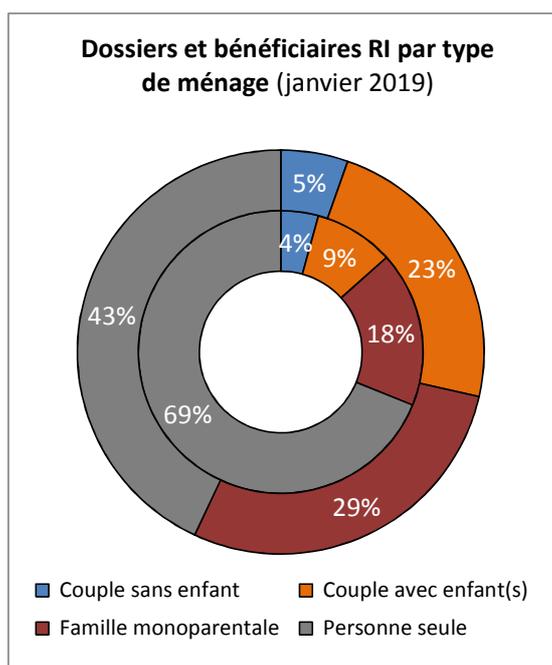
En janvier 2019, les mineurs représentent 30% des bénéficiaires de l'aide sociale, les bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans 10%. Un quart des bénéficiaires est âgé de 26 à 39 ans et un tiers a entre 40 et 59 ans. Les bénéficiaires de 60 ans et plus représentent 2% du total [Gr.2].

Au fil du temps, on constate que la part des dossiers de personnes seules tend à augmenter légèrement ; en janvier 2019, 69% des dossiers sont des dossiers de personnes seules [Gr.3]. Les familles monoparentales représentent 18% des dossiers RI et 29% des bénéficiaires (2'949 dossiers pour 7'539 personnes). Les familles composées de couples avec enfant(s) comptent pour 9% des dossiers et 23% des bénéficiaires (1'505 dossiers pour 6'156 personnes). Aux personnes seules et aux familles avec enfant(s) s'ajoutent les couples sans enfant, au nombre de 708 en janvier 2019. Par ailleurs, on relève qu'une personne sur deux au RI vit au sein d'un ménage comprenant un ou plusieurs enfants.

Gr.2



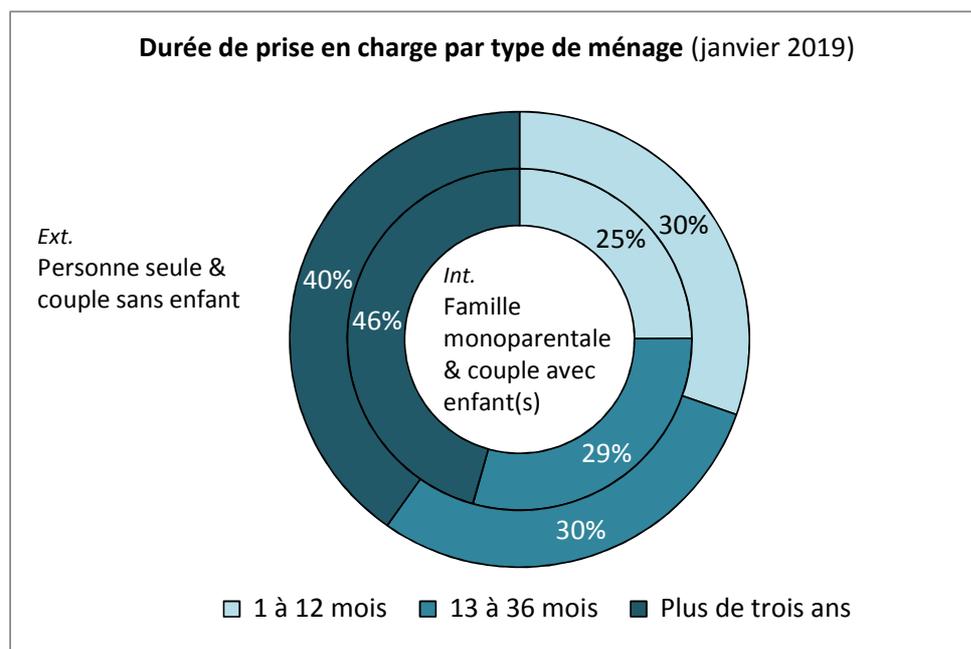
Gr.3



La durée de prise en charge peut être calculée de différentes manières. Dans le cadre de ce rapport, il s'agit de calculer, sur les dossiers actifs en janvier 2019, le nombre de mois écoulés depuis la date de la dernière décision d'octroi du RI (dernière IDEC).

La durée de prise en charge dépend du type de ménage : elle est plus longue pour les familles avec enfant(s) que pour les personnes seules et les couples sans enfant. En janvier 2019, 46% des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) ont une prise en charge qui dure depuis plus de 3 ans contre 40% des autres types de dossiers (personnes seules et couples sans enfant) [Gr.4]. L'annexe 2 donne les chiffres détaillés par type de ménage et intervalles de durée de 6 mois.

Gr.4



Les enfants entraînent des charges supplémentaires qui peuvent conduire les ménages disposant de faibles revenus à recourir au RI, par ailleurs, dans le cas des familles monoparentales, les enfants constituent souvent un obstacle à la prise d'une activité lucrative ou à une augmentation du taux d'activité susceptible d'élever le niveau des ressources.

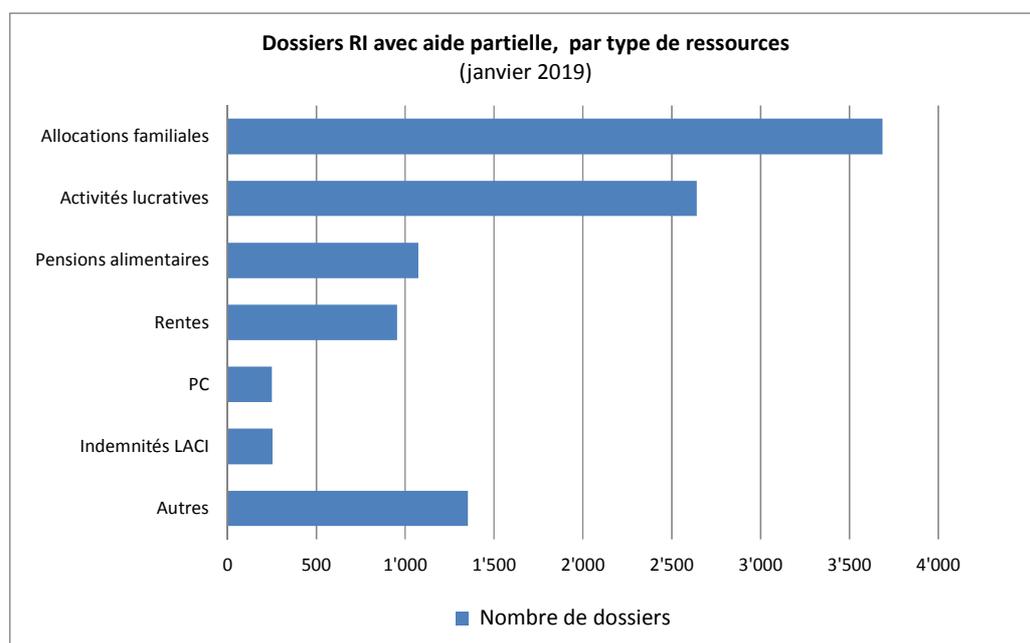
2) Couverture des besoins (janvier 2019)²

Dans le cadre du RI, les besoins vitaux sont déterminés par un barème, en fonction de la composition du ménage³.

En janvier 2019, 56,8% des dossiers RI ont perçu une aide financière complète ; autrement dit, il n'existait pas d'autre ressource que le RI pour couvrir les besoins des personnes concernées par ces dossiers.

Le RI est versé en complément à d'autres ressources à près de 7'200 dossiers. Pour ceux-ci, le RI complète une ou plusieurs autres ressources dont les plus fréquentes sont les allocations familiales et les ressources provenant d'une activité lucrative [Gr.5].

Gr.5



Selon le type de ménage concerné, la proportion d'aide complète diffère passablement [Gr.6]. Ce sont avant tout les personnes seules qui n'ont pas d'autre ressource que le RI : 75% des personnes seules ont une aide complète. Les autres types de ménages ont majoritairement des aides partielles : 55% des ménages de couples sans enfant et 88% des ménages avec enfant(s) ont des aides partielles.

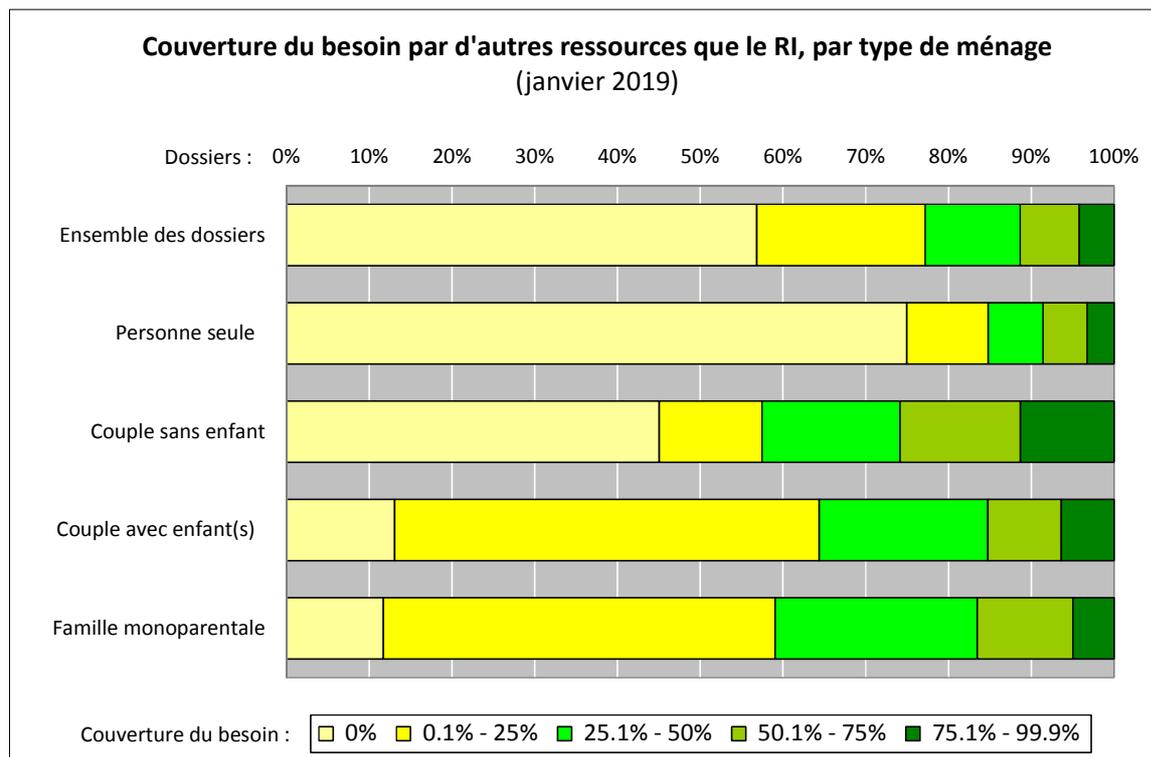
Certains dossiers ont un taux de couverture de leurs besoins, par d'autres ressources que le RI, relativement élevé. Ainsi, 1'878 dossiers disposent de ressources supérieures à la moitié de leurs besoins, dont près de 700 dossiers pour lesquels leurs ressources dépassent les trois quarts de leurs besoins (4% de l'ensemble des dossiers).

L'annexe 2 présente un tableau détaillé du taux de couverture du besoin selon le type de ménage et la durée d'aide.

² Source : DGCS.

³ Le règlement d'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise définit des forfaits pour l'entretien et l'intégration sociale et les montants maximums admis pour le loyer et les frais afférents.

Gr.6



3) Activité lucrative (janvier 2019)⁴

Les bénéficiaires du RI qui exercent une activité lucrative ont droit à une franchise déduite lors du calcul du montant de l'aide⁵.

La proportion de dossiers, qui disposent de ressources provenant d'une activité lucrative, tend à diminuer grâce à la mise en place des PC familles ; celles-ci permettent à une partie des familles avec un revenu lucratif de s'affranchir du RI. En janvier 2019, les dossiers RI avec activité lucrative représentent 15,8% de l'ensemble des dossiers, soit plus de 2'600 dossiers.

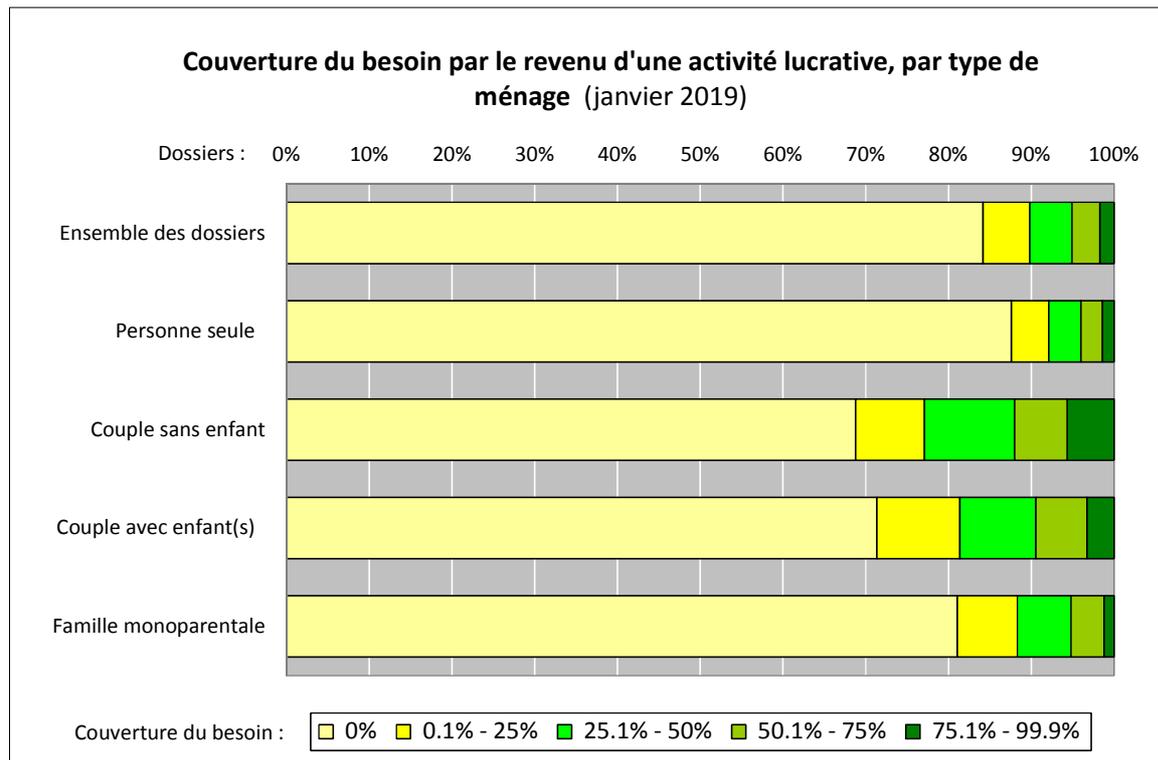
La proportion de dossiers avec activité lucrative reste cependant plus élevée pour les couples sans enfant (31,2%, 220 dossiers) et les couples avec enfant(s) (28,6%, 431 dossiers), que pour les familles monoparentales (18,9%, 558 dossiers) et les personnes seules (12,4%, 1'405 dossiers) [Gr.7].

Au RI, seuls 5,1% des dossiers bénéficient d'un revenu provenant d'une activité lucrative qui leur permet de faire face à plus de la moitié de leurs besoins ; dont 1.7% (282 dossiers en janvier 2019) ont un revenu lucratif qui couvre plus des trois quarts de leurs besoins. La part de ces taux de couverture des besoins par le revenu d'une activité lucrative est faible, quel que soit le type de ménage ; toutefois, parmi les ménages de couples, avec ou sans enfant(s), la proportion de ceux qui couvrent plus de la moitié de leurs besoins, grâce à leur revenu lucratif, est significativement plus élevée que pour les personnes seules ou les familles monoparentales. Pour le détail, voir l'annexe 2.

⁴ Source : DGCS.

⁵ Fr. 200.- au maximum pour une personne seule, Fr. 400.- au maximum pour un couple dont les deux membres travaillent ou pour une famille monoparentale avec plus d'un enfant.

Gr.7



4) Evolutions 2012-2018⁶

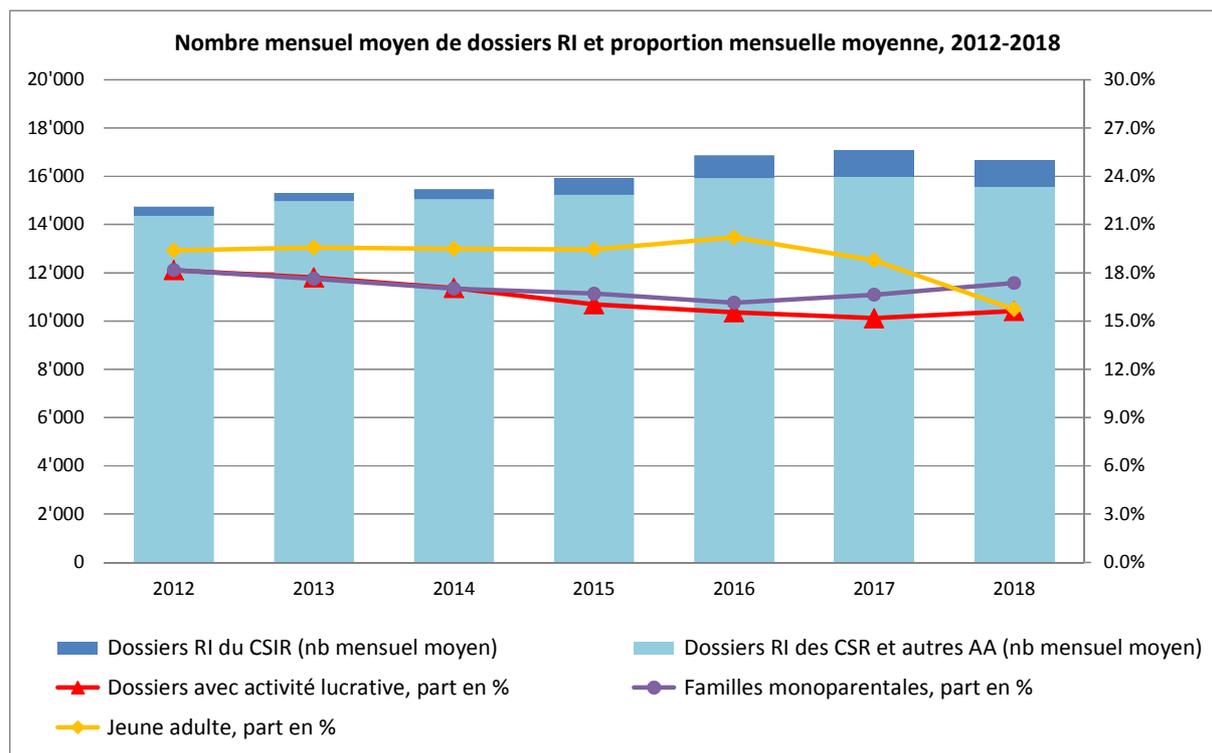
Le nombre mensuel moyen de dossiers RI⁷ passe de 14'700 en 2012 à 17'060 en 2017, notamment sous l'influence de la croissance du nombre de dossiers gérés par le CSIR⁸ en 2015 et 2016 ainsi que l'augmentation du nombre de dossiers de personnes seules. En 2017, avec l'entrée en vigueur des mesures prises par la nouvelle LASV, le nombre de dossiers mensuel se stabilise puis baisse en 2018, à 16'680.

L'effet de la mise en application de ces mesures s'observe notamment sur la part que représentent les dossiers de jeunes adultes sur l'ensemble des dossiers. En 2016, les dossiers de jeunes adultes représentent 20% de l'ensemble des dossiers, en 2017 19% et en 2018 16% [Gr.8].

La part des dossiers avec activité lucrative est en diminution depuis 2012 : alors qu'ils comptaient pour 18% de l'ensemble cette année-là, les dossiers avec activité lucrative ne représentent plus que 15% des dossiers RI en moyenne mensuelle en 2017, avant de remonter légèrement à 16% en 2018. Cette diminution s'explique notamment par la mise en place des PC Familles qui ont permis à maintes familles avec activité lucrative de s'affranchir du RI.

Quant aux ménages monoparentaux, leur proportion reste sensiblement plus importante à l'aide sociale que dans la population vaudoise. Les ménages monoparentaux représentent en effet 7,5% de l'ensemble des ménages privés⁹ contre 17,4% des ménages au RI en 2018.

Gr.8



⁶ Source : données 2012-2018 : fiches RI et séries de Statistique Vaud.

⁷ 2012 à 2018 : valeurs sur 12 mois. ; 2018 : valeurs de janvier à octobre.

⁸ En 2014, le CSIR gérait en moyenne 420 dossiers par mois ; en 2017 et 2018, la moyenne se situe aux alentours de 1'100.

⁹ Source : OFS, Relevé structurel 2016.

Revenu d'insertion (RI), Vaud, janvier 2019



Statistique Vaud

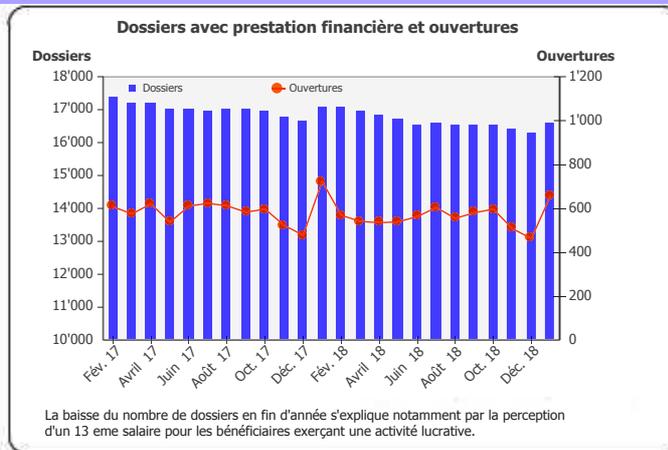
Département des finances
et des relations extérieures

Données générales	Nombre	Variation mensuelle (1)	Variation annuelle (1)
Dossiers avec prestation financière	16'584	1.7%	-3.0%
Ouverture de dossiers (2)	656	41.7%	-9.3%
Fermetures de dossiers, septembre 2018 (3)	608	-2.9%	-6.2%
Ensemble des bénéficiaires (4)	26'533	1.9%	-1.4%
Bénéficiaires, n.c. personnes à charges (5)	18'797	1.8%	-3.0%
Bénéficiaires suivis par un ORP (6)	2'888	2.1%	-0.9%
Mesures d'insertion sociale et professionnelle	3'228	2.1%	-2.3%

Dossiers avec prestation financière

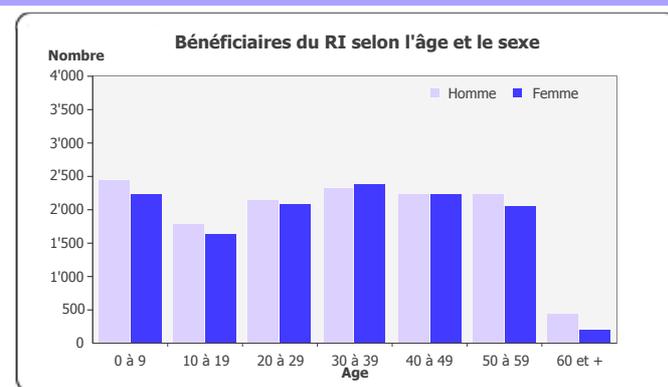
Type de ressources	Nombre	%
Sans ressources	9'459	57%
Avec ressources (7)	7'125	43%
revenus d'activité	2'618	16%
revenus liés à une mesure d'insertion	10	0%
prestations LACI	250	2%
rentes et autres prestations sociales	4'566	28%
pensions alimentaires	1'062	6%
autres ressources	411	2%

Type de ménage	Nombre	%
Personne seule	11'422	69%
Couple sans enfant	708	4%
Couple avec enfants mineurs	1'500	9%
Familles monoparentales avec enfants mineurs	2'935	18%
Famille avec adultes à charge	19	0%



Ensemble des bénéficiaires

Type de personne	Nombre	%
Bénéficiaire principal	16'584	63%
Conjoint ou concubin de la personne principale	2'213	8%
Mineurs à charge	7'717	29%
Majeurs à charge	19	0%



Bénéficiaires, non compris personnes à charge

	avec prestation financière		Bénéficiaires avec mesure d'insertion sociale (8)		Bénéficiaires suivis par un ORP avec ou sans prestation financière		avec mesure d'insertion professionnelle (9)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total	18'797	100%	2'398	100%	2'888	100%	717	100%
Sexe								
Homme	9'590	51%	1'258	52%	1'771	61%	459	64%
Femme	9'206	49%	1'140	48%	1'117	39%	258	36%
Age								
Moins de 18 ans	103	1%	0	0%	0	0%	0	0%
18 à 25 ans	2'509	13%	864	36%	214	7%	53	7%
26 à 29 ans	2'051	11%	335	14%	273	9%	62	9%
30 à 39 ans	4'716	25%	554	23%	817	28%	209	29%
40 à 49 ans	4'461	24%	397	17%	803	28%	197	27%
50 à 59 ans	4'310	23%	239	10%	732	25%	189	26%
60 à 64 ans	519	3%	7	0%	49	2%	7	1%
65 ans et plus	128	1%	2	0%	0	0%	0	0%
Nationalité								
Suisse	9'104	48%	852	36%	1'475	51%	410	57%
UE 27	3'208	17%	264	11%	574	20%	155	22%
Autre Europe	1'718	9%	130	5%	187	6%	36	5%
Reste du monde	4'767	25%	1'152	48%	652	23%	116	16%
Formation déclarée								
Scolarité obligatoire	7'918	42%	964	40%	1'159	40%	252	35%
Formation professionnelle	5'164	27%	354	15%	1'082	37%	305	43%
Maturité	823	4%	73	3%	153	5%	30	4%
Ecole prof. sup., haute école	1'594	8%	112	5%	487	17%	127	18%
Non classable/Inconnu	3'298	18%	895	37%	7	0%	3	0%

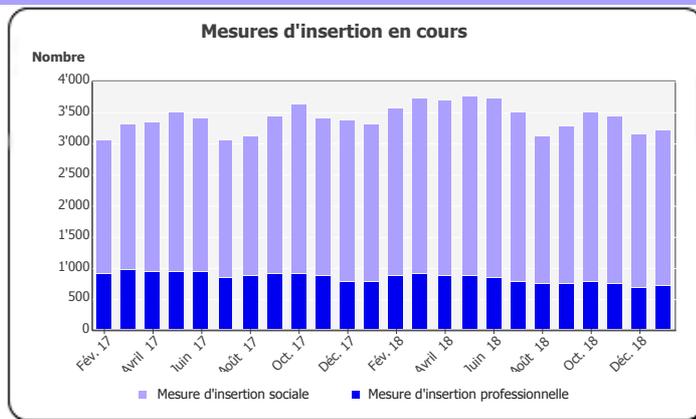
Mesures d'insertion professionnelle et sociale

Mesures d'insertion professionnelle 724

Stage professionnelle	1%
Allocation cantonale d'initiation au travail	10%
Prestation de formation (10)	54%
Emploi d'insertion	34%

Mesures d'insertion sociale 2'504

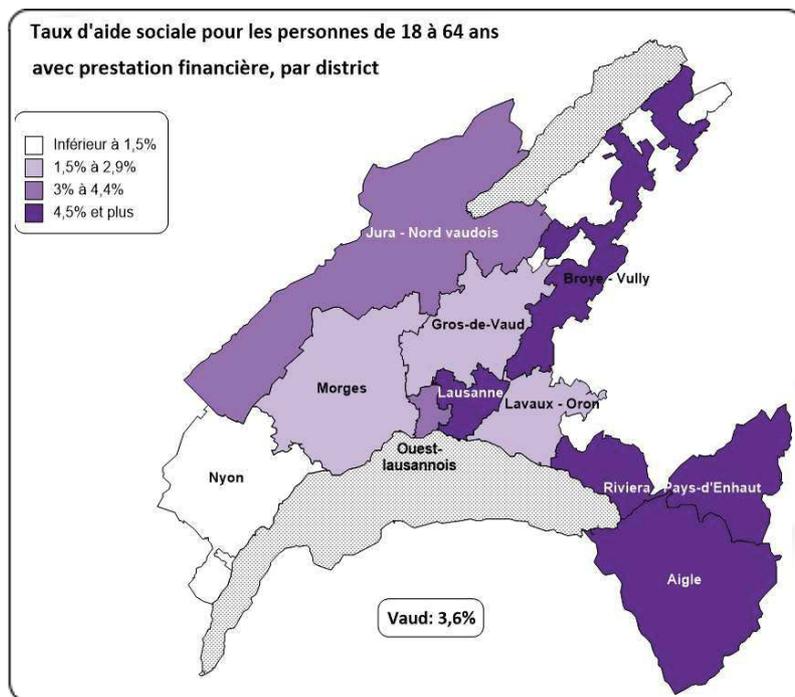
Formation (11)	37%
Restauration du lien social	10%
Préservation de la situation économique	22%
Individualisée (12)	31%



Fermeture de dossiers, septembre 2018

Principaux motifs de fermeture	Nombre	Variation mensuelle
Amélioration de la situation financière	144	-18%
dont prise ou reprise d'emploi,		
changement taux d'activité	133	-18%
Obtention autres prestations sociales	211	12%
dont indemnité LACI	21	-9%
prestations complémentaires AVS/AI	39	117%

Taux d'aide sociale (13)



Villes (14)	Jan. 18	Jan. 19
Aigle	6.3%	6.5%
Lausanne	6.1%	5.6%
Prilly	6.0%	5.6%
Pully	1.9%	1.8%
Renens	5.2%	5.3%
Lutry	1.2%	0.9%
Ecublens	2.7%	2.6%
Morges	3.3%	3.1%
Gland	2.0%	1.8%
Nyon	2.2%	2.1%
Montreux	6.5%	6.8%
La Tour-de-Peilz	4.5%	4.5%
Vevey	6.7%	6.7%
Yverdon-les-Bains	6.2%	6.3%
Districts		
Aigle	4.9%	4.9%
Broye-Vully	4.6%	4.8%
Gros-de-Vaud	1.6%	1.5%
Jura-Nord vaudois	4.4%	4.3%
Lausanne	5.4%	5.0%
Lavaux-Oron	1.9%	1.9%
Morges	2.0%	1.9%
Nyon	1.5%	1.4%
Ouest lausannois	4.1%	3.9%
Riviera-Pays-d'Enhaut	5.0%	5.0%
Vaud	3.8%	3.6%

- Variation par rapport au mois précédent / à l'année précédente.
- Dossier bénéficiant d'une prestation financière pour la première fois.
- Dossier sans prestation financière depuis 6 mois. La date de fermeture correspond au dernier mois de prestation.
- Personne vivant dans un ménage bénéficiant d'une prestation financière durant le mois.
- Bénéficiaire principal avec prestation financière et conjoint ou concubin de la personne principale durant le mois.
- Bénéficiaire du RI inscrit auprès d'un office régional de placement (ORP) à la fin du mois étudié.
- Un dossier peut se trouver dans plusieurs sous-catégories.
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion sociale au moins un jour durant le mois. Les mesures d'insertion sociale sont délivrées par les centres sociaux régionaux (CSR)
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion professionnelle au moins un jour durant le mois et qui est bénéficiaire du RI. Les mesures d'insertion professionnelle sont délivrées par les ORP.
- Cours, stages et mesures visant à la clarification des aptitudes professionnelles.
- Bilan de compétence et cours.
- Les mesures individualisées sont des mesures ne faisant pas partie du catalogue des mesures recommandées par le SPAS.
- Le taux d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidente permanente de 18 à 64 ans.
- Communes de plus de 10'000 habitants.

Définitions relatives à la fiche mensuelle: <http://www.stat.vd.ch/ri>

Annexe 2

janv.2019		Tous les dossiers payés	Durée d'aide : 6 mois et moins	Durée d'aide : 7 à 12 mois	Durée d'aide : 13 à 18 mois	Durée d'aide : 19 à 24 mois	Durée d'aide : 2 à 3 ans	Durée d'aide : 3 à 4 ans	Durée d'aide : Plus de 4 ans
Tous ménages									
couverture du besoin	n = 16 582	n = 2 901	n = 1 889	n = 1 559	n = 1 295	n = 2 027	n = 1 805	n = 5 106	
0%	9 422 56.8%	1 653 57.0%	1 167 61.8%	919 58.9%	710 54.8%	1 169 57.7%	990 54.8%	2 814 55.1%	
0.1%-25%	3 381 20.4%	419 14.4%	275 14.6%	316 20.3%	292 22.5%	431 21.3%	417 23.1%	1 231 24.1%	
25.1%-50%	1 901 11.5%	365 12.6%	193 10.2%	155 9.9%	138 10.7%	238 11.7%	210 11.6%	602 11.8%	
50.1%-75%	1 185 7.1%	277 9.5%	140 7.4%	107 6.9%	109 8.4%	138 6.8%	120 6.6%	294 5.8%	
75.1%-100%	693 4.2%	187 6.4%	114 6.0%	62 4.0%	46 3.6%	51 2.5%	68 3.8%	165 3.2%	
Personne seule									
couverture du besoin	n = 11 420	n = 2 104	n = 1 367	n = 1 101	n = 889	n = 1 381	n = 1 209	n = 3 369	
0%	8 560 75.0%	1 435 68.2%	1 037 75.9%	832 75.6%	654 73.6%	1 063 77.0%	916 75.8%	2 623 77.9%	
0.1%-25%	1 125 9.9%	222 10.6%	110 8.0%	116 10.5%	104 11.7%	120 8.7%	115 9.5%	338 10.0%	
25.1%-50%	756 6.6%	197 9.4%	89 6.5%	64 5.8%	48 5.4%	100 7.2%	85 7.0%	173 5.1%	
50.1%-75%	608 5.3%	152 7.2%	73 5.3%	56 5.1%	58 6.5%	69 5.0%	50 4.1%	150 4.5%	
75.1%-100%	371 3.2%	98 4.7%	58 4.2%	33 3.0%	25 2.8%	29 2.1%	43 3.6%	85 2.5%	
Couple sans enfant									
couverture du besoin	n = 708	n = 129	n = 81	n = 68	n = 49	n = 80	n = 75	n = 226	
0%	319 45.1%	40 31.0%	27 33.3%	29 42.6%	25 51.0%	49 61.3%	33 44.0%	116 51.3%	
0.1%-25%	88 12.4%	16 12.4%	13 16.0%	12 17.6%	4 8.2%	6 7.5%	6 8.0%	31 13.7%	
25.1%-50%	118 16.7%	28 21.7%	10 12.3%	10 14.7%	5 10.2%	13 16.3%	12 16.0%	40 17.7%	
50.1%-75%	103 14.5%	19 14.7%	12 14.8%	13 19.1%	11 22.4%	7 8.8%	18 24.0%	23 10.2%	
75.1%-100%	80 11.3%	26 20.2%	19 23.5%	4 5.9%	4 8.2%	5 6.3%	6 8.0%	16 7.1%	
Couple avec enfant(s)									
couverture du besoin	n = 1 505	n = 239	n = 155	n = 127	n = 105	n = 218	n = 204	n = 457	
0%	197 13.1%	76 31.8%	45 29.0%	23 18.1%	9 8.6%	21 9.6%	12 5.9%	11 2.4%	
0.1%-25%	772 51.3%	61 25.5%	48 31.0%	63 49.6%	65 61.9%	129 59.2%	128 62.7%	278 60.8%	
25.1%-50%	307 20.4%	41 17.2%	26 16.8%	24 18.9%	14 13.3%	47 21.6%	42 20.6%	113 24.7%	
50.1%-75%	133 8.8%	36 15.1%	18 11.6%	6 4.7%	9 8.6%	17 7.8%	14 6.9%	33 7.2%	
75.1%-100%	96 6.4%	25 10.5%	18 11.6%	11 8.7%	8 7.6%	4 1.8%	8 3.9%	22 4.8%	
Fam. monoparentale									
couverture du besoin	n = 2 949	n = 429	n = 286	n = 263	n = 252	n = 348	n = 317	n = 1 054	
0%	346 11.7%	102 23.8%	58 20.3%	35 13.3%	22 8.7%	36 10.3%	29 9.1%	64 6.1%	
0.1%-25%	1 396 47.3%	120 28.0%	104 36.4%	125 47.5%	119 47.2%	176 50.6%	168 53.0%	584 55.4%	
25.1%-50%	720 24.4%	99 23.1%	68 23.8%	57 21.7%	71 28.2%	78 22.4%	71 22.4%	276 26.2%	
50.1%-75%	341 11.6%	70 16.3%	37 12.9%	32 12.2%	31 12.3%	45 12.9%	38 12.0%	88 8.3%	
75.1%-100%	146 5.0%	38 8.9%	19 6.6%	14 5.3%	9 3.6%	13 3.7%	11 3.5%	42 4.0%	
Tous ménages									
couverture du besoin par salaire	n = 16 582	n = 2 901	n = 1 889	n = 1 559	n = 1 295	n = 2 027	n = 1 805	n = 5 106	
0%	13 957 84.2%	2 327 80.2%	1 559 82.5%	1 306 83.8%	1 078 83.2%	1 719 84.8%	1 523 84.4%	4 445 87.1%	
0.1%-25%	939 5.7%	180 6.2%	100 5.3%	96 6.2%	82 6.3%	102 5.0%	94 5.2%	285 5.6%	
25.1%-50%	848 5.1%	205 7.1%	108 5.7%	69 4.4%	65 5.0%	108 5.3%	97 5.4%	196 3.8%	
50.1%-75%	556 3.4%	113 3.9%	71 3.8%	63 4.0%	45 3.5%	76 3.7%	61 3.4%	127 2.5%	
75.1%-100%	282 1.7%	76 2.6%	51 2.7%	25 1.6%	25 1.9%	22 1.1%	30 1.7%	53 1.0%	
Personne seule									
couverture du besoin par salaire	n = 11 420	n = 2 104	n = 1 367	n = 1 101	n = 889	n = 1 381	n = 1 209	n = 3 369	
0%	10 005 87.6%	1 787 84.9%	1 193 87.3%	962 87.4%	763 85.8%	1 213 87.8%	1 042 86.2%	3 045 90.4%	
0.1%-25%	515 4.5%	111 5.3%	54 4.0%	49 4.5%	47 5.3%	54 3.9%	53 4.4%	147 4.4%	
25.1%-50%	442 3.9%	109 5.2%	59 4.3%	42 3.8%	37 4.2%	61 4.4%	59 4.9%	75 2.2%	
50.1%-75%	300 2.6%	58 2.8%	37 2.7%	38 3.5%	29 3.3%	38 2.8%	30 2.5%	70 2.1%	
75.1%-100%	158 1.4%	39 1.9%	24 1.8%	10 0.9%	13 1.5%	15 1.1%	25 2.1%	32 0.9%	
Couple sans enfant									
couverture du besoin par salaire	n = 708	n = 129	n = 81	n = 68	n = 49	n = 80	n = 75	n = 226	
0%	487 68.8%	77 59.7%	45 55.6%	45 66.2%	38 77.6%	59 73.8%	55 73.3%	168 74.3%	
0.1%-25%	59 8.3%	12 9.3%	14 17.3%	7 10.3%	2 4.1%	3 3.8%	3 4.0%	18 8.0%	
25.1%-50%	77 10.9%	18 14.0%	5 6.2%	7 10.3%	3 6.1%	12 15.0%	9 12.0%	23 10.2%	
50.1%-75%	45 6.4%	10 7.8%	6 7.4%	6 8.8%	3 6.1%	4 5.0%	6 8.0%	10 4.4%	
75.1%-100%	40 5.6%	12 9.3%	11 13.6%	3 4.4%	3 6.1%	2 2.5%	2 2.7%	7 3.1%	
Couple avec enfant(s)									
couverture du besoin par salaire	n = 1 505	n = 239	n = 155	n = 127	n = 105	n = 218	n = 204	n = 457	
0%	1 074 71.4%	151 63.2%	99 63.9%	84 66.1%	77 73.3%	163 74.8%	156 76.5%	344 75.3%	
0.1%-25%	151 10.0%	27 11.3%	10 6.5%	21 16.5%	12 11.4%	18 8.3%	19 9.3%	44 9.6%	
25.1%-50%	138 9.2%	27 11.3%	20 12.9%	9 7.1%	3 2.9%	21 9.6%	18 8.8%	40 8.8%	
50.1%-75%	93 6.2%	18 7.5%	16 10.3%	7 5.5%	6 5.7%	15 6.9%	10 4.9%	21 4.6%	
75.1%-100%	49 3.3%	16 6.7%	10 6.5%	6 4.7%	7 6.7%	1 0.5%	1 0.5%	8 1.8%	
Fam. monoparentale									
couverture du besoin par salaire	n = 2 949	n = 429	n = 286	n = 263	n = 252	n = 348	n = 317	n = 1 054	
0%	2 391 81.1%	312 72.7%	222 77.6%	215 81.7%	200 79.4%	284 81.6%	270 85.2%	888 84.3%	
0.1%-25%	214 7.3%	30 7.0%	22 7.7%	19 7.2%	21 8.3%	27 7.8%	19 6.0%	76 7.2%	
25.1%-50%	191 6.5%	51 11.9%	24 8.4%	11 4.2%	22 8.7%	14 4.0%	11 3.5%	58 5.5%	
50.1%-75%	118 4.0%	27 6.3%	12 4.2%	12 4.6%	7 2.8%	19 5.5%	15 4.7%	26 2.5%	
75.1%-100%	35 1.2%	9 2.1%	6 2.1%	6 2.3%	2 0.8%	4 1.1%	2 0.6%	6 0.6%	

Couverture du besoin : part du besoin brut couverte par l'ensemble des ressources du ménage

Couverture du besoin par salaire : part du besoin brut couverte par les revenus de l'activité lucrative de l'ensemble du ménage